0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/09/2021
Réuni le : 16/09/2021
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Convention d'occupation précaire votée lors du conseil d'administration du 1er juillet 2021. Avis des domaines du 11 août 2021 modifiant le loyer annuel.
Convention avec le conseil régional et Mme BLANCO GOOCH Mariana pour la période du 1er septembre 2021 au 30 avril 2021.
Loyer annuel : 3528.35 Euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud
Prénom : Chantal
Signé le: 21/09/2021 11:15:39

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/09/2021
Réuni le : 16/09/2021
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Convention d'occupation précaire votée lors du conseil d'administration du 1er juillet 2021. Avis des domaines du 11 août 2021 modifiant le loyer annuel.
Convention avec le conseil régional et Mme CHARLEUX pour la période du 1er septembre 2021 au 31 aout 2022.
Loyer annuel : 5214.75 Euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Garraud
Prénom : Chantal
Signé le: 21/09/2021 11:15:42

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/09/2021
Réuni le : 16/09/2021
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention d'hébergement tripartite entre le lycée Marguerite de Navarre, la Région centre-Val de Loire, l'EPLEFPA Bourges Le Subdray réglant les conditions de mise à disposition des locaux pendant le temps scolaire de septembre 2021 à août 2022. Un maximum de 20 élèves seront hébergés dans un dortoir du lycée MDN au tarif de 3.18 Euros la nuitée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Garraud
Prénom : Chantal
Signé le: 21/09/2021 11:15:45

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/09/2021
Réuni le : 16/09/2021
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Convention d'occupation précaire votée lors du conseil d'administration du 1er juillet 2021. Avis des domaines du 11 août 2021 modifiant le loyer annuel.
Convention avec le conseil régional et Mme Bodard pour la période du 1er septembre 2021 au 30 septembre 2021.
Loyer annuel : 2833.90 Euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Garraud
Prénom : Chantal
Signé le: 21/09/2021 11:15:48

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0180006J
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE
50 RUE DE VAUVERT
18024 BOURGES CEDEX
Tel : 0248678140

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/09/2021
Réuni le : 16/09/2021
Sous la présidence de : Chantal Garraud
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention de coopération relative à l'accueil d'élèves du lycée Alain Fournier pratiquant l'option cinéma les mercredis après-midi au lycée Marguerite de Navarre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Garraud
Prénom : Chantal
Signé le: 21/09/2021 11:15:50

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.